

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 19 MARS 2024 AU
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim,
agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 15 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.
Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que
requis.

3. Adoption de l'ordre du jour – 19 mars 2024

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par
M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

075-03-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

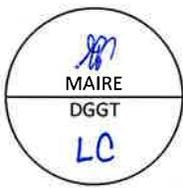
GESTION ET ADMINISTRATION

4. Autorisation d'embauche d'une réceptionniste et commis de bureau

ATTENDU QUE le poste de réceptionniste et commis de bureau sera bientôt
vacant en raison d'un départ à la retraite le 26 avril 2024;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne, puis sur le site Internet de la
municipalité, sur le Facebook de la municipalité, sur le site de l'Union des
municipalités du Québec, sur le Facebook Emploi Région L'Islet, sur le site
Emploi Région L'Islet, sur le site Emploi Québec et dans le Journal l'Oie Blanche;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du
traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

076-03-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de Mme Lise Pelletier à titre de réceptionniste et commis de bureau;

QUE l'entrée en poste se fera à compter du 25 mars 2024.

5. Modification de la résolution # 040-02-2023 intitulée « Autorisation de signature d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Télus pour l'installation d'un hauban au poteau 15 et d'un ancrage d'une superficie de 24 m² sur le lot 6 485 153 afin d'alimenter L. & G. Cloutier »

ATTENDU QUE le 6 février 2023 la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 040-02-2023 intitulée « Autorisation de signature d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Télus pour l'installation d'un hauban au poteau 15 et d'un ancrage d'une superficie de 24 m² sur le lot 6 485 153 afin d'alimenter L. & G. Cloutier »;

ATTENDU QUE ladite résolution doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

077-03-2024 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution # 040-02-2023 de la façon suivante :

- Modification du titre pour : « Autorisation de signature d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et TELUS pour l'installation d'un hauban au poteau 15 et d'un ancrage d'une superficie de 11.9 m² sur le lot 6 485 154-P afin d'alimenter L. & G. Cloutier »;
- Modification du « QUE » pour : « QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet l'acte de servitude à intervenir avec la société Hydro-Québec et la société TELUS Communications, et ce, dans le but d'installer un hauban au poteau 15 et un ancrage d'une superficie de 11.9 m² sur le lot 6 485 154-P afin d'alimenter L. & G. Cloutier. Aucuns frais ne seront assumés par la municipalité. ».

6. Octroi de contrat pour la concession 2024 du bistro Au bord de l'eau

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour la concession 2024 du bistro Au bord de l'eau;

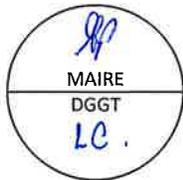
ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation à 17 entreprises ainsi qu'à la population en entier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions, mais qu'un des deux soumissionnaires a retiré sa soumission en cours de processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

078-03-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour la concession 2024 du bistro Au bord de l'eau à Mme Karine Emond et M. Lorenzo Abbatiello;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de concession 2024 du bistro Au bord de l'eau avec Mme Karine Emond et M. Lorenzo Abbatiello.



QUESTIONS / RÉPONSES

7. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

8. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 20 avec la proposition de M. Simon Beaudoin.

Lise Caron.

Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim

Germain Pelletier

Germain Pelletier, maire